

Alerte sécheresse

De nouvelles restrictions des usages de l'eau ont été décidées par arrêté préfectoral le 2 août 2024. Notre territoire est concerné :

- Le niveau **ALERTE RENFORCÉE** a été déclenché pour les rivières du bassin Beaume-Chassezac ET du bassin de l'Ardèche.







Des mesures de restriction des usages de l'eau s'appliquent.

Même pour les zones où les restrictions ne sont pas encore en vigueur, adoptons des gestes plus économes en eau (voir rubrique téléchargements)

ALERTE RENFORCÉE

rappel des mesures de restriction

(pour l'eau domestique)

-  **Interdiction** de laver sa voiture personnelle hors des stations professionnelles
-  **Interdiction** d'arroser les pelouses, jardins d'agrément, ronds points et espaces verts
sauf arbres de moins de 2 ans : autorisé uniquement les lundis, mercredis, vendredis de 20h à 9h.
-  **Interdiction** de remplir les piscines et spas de loisirs privés
sauf le premier remplissage des piscines nouvellement construites et le remplissage complémentaire, autorisés uniquement entre 22h et 6h.
-  **Limitation** de l'arrosage des terrains de sport
autorisé uniquement les lundis et jeudis, de 20h à 23h.
-  **Interdiction** de nettoyer les voiries, terrasses, façades...
sauf impératifs sanitaires et à l'exception des lavages effectués par les balayeuses laveuses automatiques
-  **Fermeture** des fontaines publiques
et jeux d'eau en circuit ouvert
-  **Limitation** de l'arrosage des potagers
autorisé de 20h à 9h, privilégier les ressources stockées et l'arrosage localisé (goutte à goutte...).
-  **Interdiction** des prélèvements directs dans les rivières **QUEL QUE SOIT L'USAGE**
-  **Fermeture** des canaux d'agrément béalières, plans d'eau, ouvrages hydrauliques...

Pour nos rivières et pour nos robinets :
respectons tous les restrictions et adoptons des pratiques économes en eau !

Infographie : SEBA et EPTB Ardèche-juillet 2023

Les restrictions de l'usage de l'eau en niveau "Alerte renforcée" s'appliquent.

Publié le lun 05/08/2024 - 10:45